



NEUVIEME ANNEE. - N° 305

DE ROUBAIX TOURCOING

DIMANCHE 1^{er} NOVEMBRE 1903

ABONNEMENTS... Trois mois : 4 fr. 50... Six mois : 8 fr. 00... Un an : 15 fr. 00

REDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, OUBAIX

ANNONCES... Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

La Grève d'Armentières. - Première Entrevue

INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE SUR LES BAGARRES DE PARIS

Prime A NOS NOUVEAUX ABONNES

Tout abonnement d'un an souscrit dès à présent pour l'année 1904, donnera droit à l'envoi immédiat du journal jusqu'au 31 décembre 1903.

L'Honneur de la Presse

Ce régime va-t-il longtemps durer pour l'honneur de la presse et la honte de la démocratie ? Hélas depuis près de vingt ans, la presse a subi bien des évolutions qui, toutes, ne furent pas pour son bien ou pour son honneur. Aujourd'hui, nos amis s'enorgueillissent d'avoir connu une presse honnête, qui ne servait de véhicule qu'à des idées. Un groupe, un parti avait son journal. Il y affirmait sa doctrine, y combattait la doctrine adverse, et merveilleux instrument de la pensée humaine, le journal allait, envahissant discrètement les domiciles, ouvrait les cerveaux, investissait les consciences.

Mais le régime a changé. On ne peut plus obtenir du journaliste, ou des siens, une interview, le journal paraît avec une fièvre sans pareille. De l'effet produit par cette notoriété malsaine nous ne discuterons pas. Nous n'avons pas à distribuer des certificats ou des blâmes, à discuter sur la morale sociale. Mais qui dira que cette publicité n'a pas affolé des têtes déjà surexcitées et que des criminels se sont réveillés à la lecture des exploits accomplis par d'illustres devanciers ?

Ceci est tout simplement un crime, crime contre la démocratie, crime contre la presse. Que peut devenir celle-ci avec de pareils mœurs ? De degré à degré, on va-t-elle tomber ? Elle était devenue un office de renseignements, dont quelques-uns libidineux et outrageants. Voilà maintenant que la feuille s'étale comme l'immense tapis sur lequel tous les enjeux d'une imagination en délire vont s'accumuler. Quel journal honnête ne faisant appel qu'à une publicité sérieuse et sûre, au sou de ses lecteurs, à ses ressources, aux bons lanceurs patronnés et aidés par un bon feuilleton, quel journal pourra résister ?

Prime A NOS NOUVEAUX ABONNES... René VIVIANI.

Choses du Jour

REVOQUEZ-LE!

Le Préfet de Police a voulu avoir sa journée. Il y a réussi. C'est jeudi qu'il s'est essayé à imprimer son nom, avec du sang, dans les tablettes de l'histoire.

La tête d'une véritable armée d'argousins, il a livré assaut à la Bourse du Travail de Paris et de la Seine. Il a voulu être le héros de la journée de la grève d'Armentières.

Quelques nous fusions de loin et sur des documents incomplets, nous avons la conviction que l'enquête de M. Combes aboutira à la disqualification de M. Lépine.

AU PAYS NOIR

Un Belge arrogant

Nos camarades de basses houillères savent tous, quelle campagne odieuse de diffamations et d'injures, est menée dans le bassin d'Anzin contre notre excellent collègue, le citoyen Sella, député du Nord, conseiller général de Valenciennes.

Le député de Valenciennes tout le stock d'immondices qui lui est tombé sur la tête, à la disposition de la réaction millionnaire. Si à Denain le Veau d'or est toujours debout, c'est M. Houtard qui conduit le bal. Ce maître de verrières passe vraiment les limites de l'insolence permise à un Belge inscrit à tort sur nos listes électorales.

fois il fallait partir « pour de bon », l'honneur était toujours sombre du côté des Vosges. Du coup, toute l'ardeur patriotique française de M. Houtard tomba.

Comment et pourquoi, dans ces conditions, M. Lesens, juge de paix à Denain, en 1885, put-il faire inscrire M. Houtard, belge, sur nos listes électorales ? Mystère. M. Lesens est actuellement en Belgique. Il ne nous expliquera pas les dessous de cette faveur.

M. Houtard a dû rester un sentiment spécial de reconnaissance : il combat avec acharnement la nomination du ministre. La République ne peut pas être gouvernée par un homme qui a été député du Nord, conseiller général de Valenciennes, pour diffamation contre un maître verrier de Denain.

Le député de Valenciennes, qui nous a fait connaître son projet de résolution, et ce projet, nous le résumons en quelques mots. Il s'agit de demander au Sénat, par une loi, que le ministre de l'Intérieur ne puisse pas être élu député d'un département où il a exercé ses fonctions.

Le projet de loi est très simple. Il s'agit de demander au Sénat, par une loi, que le ministre de l'Intérieur ne puisse pas être élu député d'un département où il a exercé ses fonctions.

Le projet de loi est très simple. Il s'agit de demander au Sénat, par une loi, que le ministre de l'Intérieur ne puisse pas être élu député d'un département où il a exercé ses fonctions.

constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, requiert la suspension de la loi sur les élections.

CHRONIQUE

Le Bouquet du Gardien

Après avoir servi cinq ans dans l'infanterie de marine et vingt dans le génie, M. Brindeau prit sa retraite à quarante-trois ans. Il se maria, accepta le poste vacant de gardien du cimetière d'Angers, et nullement incommode par son voisinage macabre, quitta pleinement la douceur d'une vie tranquille succédant à vingt ans d'existence rude et mouvementée.

Il avait toujours aimé le jardinage et les fleurs. Il put les cultiver à son aise et se livrer aux joies de l'horticulture sans cesser d'être complètement soldat, car le dimanche et les jours de grand enterrement, il coiffait un képi galonné, revêtait une tunique sombre brodée d'argent, sur laquelle se détachaient les rubans jaune, bleu pâle et tricolore de ses trois médailles : militaire, coloniale, de sauvetage.

Or, ce jour de Toussaint, M. Brindeau ayant revêtu sa grande tenue, fit de bonne heure une ronde dans le cimetière, car les maraudeurs exerçaient depuis une semaine leur coupable industrie, dépouillant les tombes de leurs fleurs naturelles et artificielles, pour revendre sans vergogne, aux portes de la nécropole, le produit de leur trafic.

Le coupable reprenant un peu d'assurance, déclara : « Je ne mens pas, Monsieur, je vous le jure ! Tout d'un trait, il conta ses malheurs. Il avait perdu, il y avait deux ans, une petite fille, n'avait jamais cessé d'être malade. Le médecin venait deux ou trois fois chaque semaine et ordonnait sans cesse des remèdes coûteux. Ses faibles économies, si péniblement amassées, avaient été dépensées au jour le jour. En raison de l'état de sa maladie, il ne pouvait travailler régulièrement. Son patron, dont les affaires n'étaient pas brillantes, s'était emparé de ce prétexte pour le congédier. Il avait cherché à faire des réserves sur ce qu'il avait de l'épargne, mais sans pouvoir trouver un emploi stable. Il avait engagé au Mont-de-Piété ses meubles, ses vêtements, et vendu ensuite les reconnaissances... »

Le ministre des affaires étrangères a fait savoir que le gouvernement chinois a signé hier avec notre ministre à Pékin le règlement pour l'exécution du chemin de fer du Yunnan.

Un second décret nomme directeur des beaux-arts, en remplacement de M. Roujon, M. Marcel, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire.

CHAMBRE DES DEPUTES

Avant la Séance

Paris, 30 octobre. — Les sanglantes bagarres d'hier ont aujourd'hui, dans les couloirs du Palais-Bourbon, l'objet de toutes les conversations. La Chambre, qui consacrait habituellement la séance du vendredi aux interpellations, avait décidé hier de continuer ces après-midi la discussion du budget.

Discipline Militaire

Les journaux nationalistes publient à la place d'honneur l'ordre du jour que le général de Cornulier-Lacourrière adresse à ses troupes, au moment de quitter le commandement de la 11^e division, la fameuse « division de fer », qui méritait d'avoir à sa tête cet homme de bronze. Les adieux sont touchants, et la presse bien française, c'est-à-dire celle qui demande le massacre de tout ce qui n'est pas français, les accompagne d'acclamations et de phrases émus qu'on peut résumer par celle-ci : « Messieurs, la famille... »

NOS DEPECHEES

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 octobre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Président a donné connaissance au Conseil de la lettre de l'empereur de Russie que lui a remise le comte Lamorinière. Dans cette lettre, l'empereur, après avoir renouvelé au Président l'assurance de ses sentiments affectueux, exprime la satisfaction que lui fait éprouver tout ce qui arrive d'heureux en France.

Un second décret nomme directeur des beaux-arts, en remplacement de M. Roujon, M. Marcel, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire.

CHAMBRE DES DEPUTES

Avant la Séance

Paris, 30 octobre. — Les sanglantes bagarres d'hier ont aujourd'hui, dans les couloirs du Palais-Bourbon, l'objet de toutes les conversations. La Chambre, qui consacrait habituellement la séance du vendredi aux interpellations, avait décidé hier de continuer ces après-midi la discussion du budget.

Discours de M. Lasies

Notre premier devoir, dit-il, est d'examiner les causes qui ont provoqué les désordres d'hier ; nous devons blâmer les mœurs employées ; mais il faut rechercher si les ouvriers n'ont pas été lésés, et si les patrons n'ont pas été abusés.

Les Bagarres de Paris

CINQ INTERPELLATIONS

Le Président fait connaître qu'il a reçu cinq demandes d'interpellations de MM. LASIES, VAILLANT, BAGNOL, COUTANT et GEORGES BERRY sur les incidents de la Bourse du 29 octobre.

Le Président fait connaître qu'il a reçu cinq demandes d'interpellations de MM. LASIES, VAILLANT, BAGNOL, COUTANT et GEORGES BERRY sur les incidents de la Bourse du 29 octobre.